

Affiché en Mairie
Le 21/08/2023

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE **de circulation et de stationnement**

Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la Commune de QUINCY-SOUS-SENART.

N° 110/2023

Le Maire de la Commune de QUINCY-SOUS-SENART,

VU le code de la route notamment ses articles R417-9, R417-10, R417-12,

VU les articles L 2212-1, L2212-2, L.2213-1, L.2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux de réhabilitation d'un branchement EU par l'entreprise **S.A.T, TSA 70011-CHEZ SOGELINK- 69134 DARDILLY CEDEX.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 20 Septembre 2023, suivant les besoins du chantier, la société **SAT** est autorisée à occuper le domaine public pour réaliser des travaux de génie civil au droit du 50-54 Rue Mère Marie Pia à **QUINCY SOUS SENART**

ARTICLE 2 : Du 20 Septembre 2023 (durée réelle des travaux 15 jours hors intempéries) **au 11 octobre inclus**, la circulation des véhicules à moteur, ainsi que des cycles sera restreinte au niveau de la rue Mère Marie Pia à **QUINCY-SOUS-SENART**, 5 places de stationnement seront neutralisées au droit et face aux travaux à Quincy-Sous-Sénart. Ces dispositions s'appliqueront de **8h00 à 17h00**.

ARTICLE 3 : Du personnel, des panneaux de signalisation routière et des barrières conformes à la réglementation en vigueur seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.